

2021/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 MARS 2021

**N° DEL2021\_02\_11**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**25 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEI Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**4 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme CARÉRIC Mélanie.

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : ALLANO Françoise

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 11 mars 2021

**OBJET : TRAVAUX – PRESTATION DE GRAVURE SUR LA STELE DU SOUVENIR**

Une stèle comporte les noms des personnes dont les cendres sont dispersées au jardin du souvenir du cimetière de Pluvigner. Il convient aujourd'hui de procéder à une gravure durable.

Mme DORSE Martine a proposé cette prestation pour un montant de 3 156,36 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 8 mars 2021 ;

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le **15/04/2021**

ID : 056-215601774-20210318-DEL2021\_02\_11-DE

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE PRESTATION. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 18.03.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 MARS 2021

**N° DEL2021\_02\_12**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**25 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**4 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme CARÉRIC Mélanie.

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : ALLANO Françoise

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 11 mars 2021

**OBJET : TRAVAUX – POLE CULTUREL : COMPLEMENT DE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA DEMOLITION**

En préalable de la construction du pôle culturel, la démolition des bâtiments de l'ancien bar de du garage est nécessaire. A démolition devait intervenir avant le début du chantier.

Dans la mesure où les appels d'offres pour les travaux vont commencer, il est opportun de lier les deux opérations. Il convient alors d'étendre la mission de maîtrise d'œuvre à la démolition.

Le cabinet Vignault et Faure a proposé un prix forfaitaire pour la supervision de la déconstruction et de la dépollution à hauteur de 11 400 € TTC.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le **15/04/2021**

ID : 056-215601774-20210318-DEL2021\_02\_12-DE

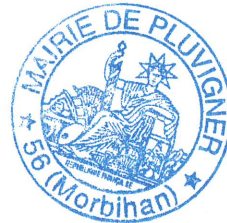
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 8 mars 2021 ;

**VOTE : APRES DELIBERATION, A 22 POUR, 6 CONTRE ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE PRESTATION. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 18.03.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 22 pour – 6 contre – 1 abstention**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 MARS 2021

**N° DEL2021\_02\_13**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**25 Elus présents lors du vote :** HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**4 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme CARÉRIC Mélanie.

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** ALLANO Françoise

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 11 mars 2021

**OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES – DEFINITION DU COUT DE L'ÉLEVE PUBLIC 2020**

Afin d'établir une parité entre école publique et école privée, la commune participe au coût de fonctionnement des écoles privées en leur versant chaque année une subvention, calculée sur le coût de l'élève public de l'année n-1. Une distinction du coût de l'élève primaire et maternelle est mise en place depuis 2013.

Il a donc été demandé à la commission enfance jeunesse de valider le coût de l'élève public 2020 se décomposant ainsi :

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le **15/04/2021**

ID : 056-215601774-20210318-DEL2021\_02\_13-DE

	Montant total	Part maternelle	Part élémentaire
EFFECTIFS ROLLO SEPT 2020	379	140	239
<b>COUT /ELEVE</b>	<b>696 €</b>	<b>1 358 €</b>	<b>309 €</b>

Ce forfait exclut les aides aux voyages scolaires

Calcul des versements OGEC 2021 avec distinction maternelle / primaire

	Effectifs pluvignois sept 2020	Coût élève	Versement annuel
St Guigner			
maternelle	101	1 358 €	137 158 €
élémentaire	203	309 €	62 727 €
		<b>total</b>	<b>199 885 €</b>

	Effectifs pluvignois sept 2020	Coût élève	Versement annuel
Ste Anne			
maternelle	47	1 358 €	63 826 €
élémentaire	83	309 €	25 647 €
		<b>total</b>	<b>89 473 €</b>

<b>TOTAL OGECS Ste Anne et St Guigner</b>	<b>289 358 €</b>
---	------------------

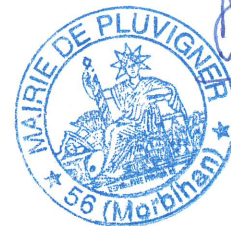
Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse du 19 janvier 2021 ;

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LE COUT D'UN ELEVE DU PUBLIC POUR L'ANNEE 2020. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 18.03.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**



*Diane Hingray*

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2021/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 MARS 2021

**N° DEL2021\_02\_14**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**25 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**4 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme CARÉRIC Mélanie.

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

**SECRETARE DE SEANCE** : ALLANO Françoise

**DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 11 mars 2021

**OBJET** : **AFFAIRES SCOLAIRES – PLAN DE RELANCE NUMERIQUE DANS LES ECOLES**

Dans le cadre du plan de relance qui vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par la crise sanitaire, l'État a développé un volet de financement dédié à la transformation numérique de l'enseignement. Sont ainsi financés les outils du socle numérique de base et des services et ressources numériques.

Dans un premier temps, l'école Joseph Rollo a formulé une demande d'acquisition.

Les écoles Saint-Guigner et Sainte-Anne ont également fait part de leur besoin.

Au regard des demandes formulées par les écoles et des préconisations du Ministère de l'Education nationale, un montant de 65 € TTC par élève est approprié.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le **15/04/2021**

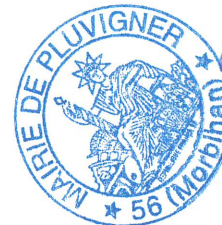
ID : 056-215601774-20210318-DEL2021\_02\_14-DE

**VOTE** : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LA SOMME DE 65 € PAR ELEVE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE NUMERIQUE DANS LES ECOLES. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 18.03.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES** : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2021/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 MARS 2021

**N° DEL2021\_02\_15**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**25 Elus présents lors du vote :** HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**4 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme CARÉRIC Mélanie.

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

**SECRETARE DE SEANCE :** ALLANO Françoise

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 11 mars 2021

**OBJET : AFFAIRES SOCIALES – VOTE DE LA SUBVENTION AU CCAS**

Comme chaque année, la commune participe au budget du CCAS par l'intermédiaire d'une subvention de fonctionnement.

Le montant de cette participation était chaque année de 70 000 €.

Pour l'exercice, 2021, la demande du CCAS est de 75 000 €.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le **15/04/2021**

ID : 056-215601774-20210318-DEL2021\_02\_15-DE

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE SUBVENTION. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 18.03.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**



*Diane Hingray*

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 MARS 2021

**N° DEL2021\_02\_16**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**25 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTELE Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**4 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme CARÉRIC Mélanie.

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

**SECRETARE DE SEANCE** : ALLANO Françoise

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 11 mars 2021

**OBJET** : ENVIRONNEMENT – MISE EN PLACE D'UNE OPERATION D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE SUR LE SITE DE L'OMBRIERE DU RESTAURANT SCOLAIRE

La construction de l'ombrière du restaurant scolaire résulte d'un partenariat entre Morbihan Énergies et la commune de Pluvigner.

Cette collaboration repose sur la prise en charge des travaux par Morbihan Énergies qui financera le reste à charge de cet investissement par la facturation à la commune de l'électricité consommée directement par le restaurant scolaire. Le tarif de cette facturation est de 0,12 € HT du kWh. Seule la TVA s'y ajoutera.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le **15/04/2021**

ID : 056-215601774-20210318-DEL2021\_02\_16-DE

Par ailleurs, le surplus non consommé peut être proposé à la vente à des utilisateurs proches du site, c'est le principe de l'autoconsommation collective. Dans ce cadre, plusieurs sites communaux ont été identifiés pour lesquels les tarifs de facturations sont également de 0,064 € HT auxquels s'ajouteront la TVA et les abonnements.

Ces deux tarifs, qui correspondent à deux situations différentes (autoconsommation sur site et autoconsommation collective), conduisent aujourd'hui à des coûts identiques de l'énergie. Au-delà de l'intérêt environnemental indéniable, ce montage permet un blocage des prix sur toute la durée de l'exploitation, c'est-à-dire sur une durée de 20 ans.

Cette collaboration est retranscrite dans le contrat signé avec Morbihan Énergies.

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CE CONTRAT. MME LA MAIRE EST DESIGNÉ POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

**VOTES : 29 pour**

A PLUVIGNER, LE 18.03.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 MARS 2021

**N° DEL2021\_02\_19**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**25 Elus présents lors du vote :** HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTELE Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

**4 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme CARÉRIC Mélanie ;

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis ;

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane ;

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à OLLIVIER Sylvie.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** ALLANO Françoise

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 11 mars 2021

**OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES – RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS**

Avec la parution du décret du 27 juin 2017 du ministre de l'éducation nationale relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, il est possible de demander au directeur académique des services de l'éducation nationale, d'autoriser les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours à compter de la rentrée de septembre 2017.

À Pluvigner, les écoles privées avaient décidé de revenir à la semaine de 4 jours dès septembre 2017 et cette question avait été abordée lors du conseil d'école du 22 janvier 2018. Un sondage auprès des parents avait été effectué et 62,5% d'entre eux étaient favorables au retour à la semaine de 4 jours.



Le conseil d'école s'était donc prononcé en faveur du retour à la semaine de 4 jours.  
Réuni à nouveau sur ce sujet le 16 mars 2021, le conseil d'école a confirmé cette organisation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D521-10 à D521-13 ;  
Vu l'avis du conseil d'école du 16 mars 2021 ;

Considérant qu'il est souhaitable d'harmoniser l'organisation du temps scolaire sur toutes les écoles de Pluvigner ;

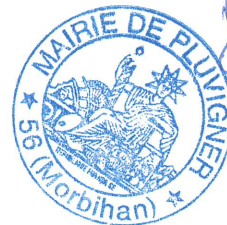
Considérant que l'organisation proposée ne pourra avoir pour effet de répartir les enseignements sur moins de huit demi-journées par semaine, ni d'organiser les heures d'enseignement sur plus de vingt-quatre heures hebdomadaires, ni sur plus de six heures par jour et trois heures trente par demi-journée, ni de réduire ou d'augmenter sur une année scolaire le nombre d'heures d'enseignement ni de modifier leur répartition ;

**VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, VALIDE, A L'UNANIMITE, LA PROPOSITION DE DEMANDER AU DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE, D'AUTORISER LES ADAPTATIONS A L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE SUR HUIT DEMI-JOURNEES REPARTIES SUR QUATRE JOURS A COMPTER DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2021.**

A PLUVIGNER, LE 18.03.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2021/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 MARS 2021

**N° DEL2021\_02\_20**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**25 Elus présents lors du vote :** HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTELE Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**4 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme CARÉRIC Mélanie.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme LOIZEL-CADORET Catherine donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** ALLANO Françoise

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 11 mars 2021

**OBJET :** FINANCES BUDGET – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – RECTIFICATIF

Le budget a été préparé par les différents services et présenté dans la majeure partie des commissions.

Il a été présenté en commission des finances le 16 février 2021.

Le tableau suivant donne une vision globale des grands équilibres :

	BP 2020	DM 2020	BP + DM 2020	CA 2020	BP 2021 + RAR
<b>Dépenses</b>	<b>13 329 338,14 €</b>	<b>104 150,94 €</b>	<b>13 433 489,08 €</b>	<b>9 518 841,83 €</b>	<b>12 071 744,22 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>7 376 023,47 €</b>	<b>102 650,94 €</b>	<b>7 478 674,41 €</b>	<b>6 251 576,12 €</b>	<b>7 515 904,00 €</b>
011 - Charges à caractère général	1 485 417,95 €	- 5 207,28 €	1 480 210,67 €	1 376 442,18 €	1 496 999,66 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 596 034,44 €	- €	3 596 034,44 €	3 551 606,47 €	3 657 922,74 €
014 - Atténuations de produits	1 600,00 €	- €	1 600,00 €	1 528,00 €	1 600,00 €
022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement )	70 000,00 €	- 9 400,00 €	60 600,00 €	- €	33 429,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 075 035,48 €	- €	1 075 035,48 €	- €	1 090 610,28 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	315 608,06 €	- €	315 608,06 €	376 457,06 €	371 667,99 €
65 - Autres charges de gestion courante	695 124,00 €	112 050,94 €	807 174,94 €	806 664,86 €	744 475,00 €
66 - Charges financières	133 203,54 €	- €	133 203,54 €	132 812,52 €	108 199,33 €
67 - Charges exceptionnelles	4 000,00 €	- €	4 000,00 €	857,75 €	5 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	- €	5 207,28 €	5 207,28 €	5 207,28 €	6 000,00 €
<b>Investissement</b>	<b>5 953 314,67 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>5 954 814,67 €</b>	<b>3 267 265,71 €</b>	<b>4 555 840,22 €</b>
020 - Dépenses imprévues ( investissement )	70 000,00 €	- €	70 000,00 €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €	- €	120 000,00 €	119 337,57 €	140 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	300 000,00 €	1 500,00 €	301 500,00 €	1 080,00 €	2 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	9 403,32 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	731 495,83 €	- €	731 495,83 €	728 229,48 €	671 889,22 €
20 - Immobilisations incorporelles	33 867,60 €	- €	33 867,60 €	27 085,50 €	50 850,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	148 000,00 €	- €	148 000,00 €	- €	40 491,27 €
21 - Immobilisations corporelles	1 068 651,04 €	- €	1 068 651,04 €	972 517,62 €	1 201 827,50 €
23 - Immobilisations en cours	3 481 300,20 €	- €	3 481 300,20 €	1 419 015,54 €	2 439 378,91 €

	BP 2020	DM 2020	BP + DM 2020	CA 2020	BP 2021 + RAR
<b>Recettes</b>	<b>13 329 338,14 €</b>	<b>104 150,94 €</b>	<b>13 433 489,08 €</b>	<b>13 087 203,78 €</b>	<b>12 071 744,22 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>7 376 023,47 €</b>	<b>102 650,94 €</b>	<b>7 478 674,41 €</b>	<b>8 437 082,13 €</b>	<b>7 515 904,00 €</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	800 000,00 €	- €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €
013 - Atténuations de charges	- €	102 650,94 €	102 650,94 €	135 351,67 €	50 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €	- €	120 000,00 €	119 337,57 €	140 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	742 000,00 €	- €	742 000,00 €	517 470,23 €	730 000,00 €
73 - Impôts et taxes	3 818 771,00 €	- €	3 818 771,00 €	4 237 778,54 €	3 811 500,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 857 687,40 €	- €	1 857 687,40 €	2 482 417,86 €	1 938 733,02 €
75 - Autres produits de gestion courante	37 065,07 €	- €	37 065,07 €	48 598,60 €	45 170,98 €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	30,29 €	- €
77 - Produits exceptionnels	500,00 €	- €	500,00 €	96 097,37 €	500,00 €
<b>Investissement</b>	<b>5 953 314,67 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>5 954 814,67 €</b>	<b>4 650 121,65 €</b>	<b>4 555 840,22 €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 853 363,05 €	- €	1 853 363,05 €	1 853 363,05 €	1 382 855,94 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 075 035,48 €	- €	1 075 035,48 €	- €	1 090 610,28 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	315 608,06 €	- €	315 608,06 €	376 457,06 €	371 667,99 €
041 - Opérations patrimoniales	300 000,00 €	1 500,00 €	301 500,00 €	1 080,00 €	2 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 391 308,08 €	- €	2 391 308,08 €	2 398 537,12 €	1 685 506,01 €
13 - Subventions d'investissement	18 000,00 €	- €	18 000,00 €	20 684,42 €	23 200,00 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 16 février 2021 ;

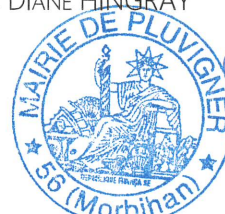
**VOTE : APRES DELIBERATION, A 28 POUR ET 1 CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CE BUDGET PRIMITIF 2021. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

*Cette délibération annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2021\_02\_05 pour erreur informatique.*

A PLUVIGNER, LE 18.03.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 28 pour – 1 contre**



*Diane Hingray*

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
 - Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.


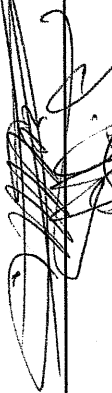













Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le 12/04/2021

ID : 056-215601774-20210318-DEL2021\_02\_20-BF

## Liste des membres du Conseil municipal - Réunion du 18 mars 2021

	Nom	Prénom	Signature des élus présents et acceptant le procès-verbal/compte-rendu du 28 janvier 2021 avec observations/validation et approuvant toutes les délibérations issues de ce compte-rendu	Mention de la cause empêchant la signature
1	HINGRAY	Diane		
2	OLLIVIER	Sylvie		
3	LE PALLEC	Fabien		
4	LE GOUEFF	Viviane		
5	RENEVEY	Alexis		
6	LE BOULAIRE	Patricia		
7	KERSUZAN	Jean-Marie		
8	CARÉRIC	Mélanie		
9	DOUSSELIN	Emmanuel		
10	LEREDE	Michel		
11	PILLET	Gérard		
12	THOMAS	Patrice		
13	REMOUE	Christine		
14	GENTIL	Laurence		
15	AJAX	Luiguy		

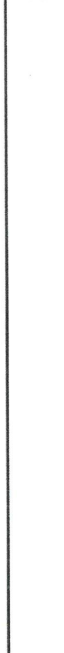











Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le 12/04/2021

ID : 056-215601774-20210318-DEL2021\_02\_20-BF

## Liste des membres du Conseil municipal - Réunion du 18 mars 2021

	Nom	Prénom	Signature des élus présents et acceptant le procès-verbal/compte-rendu du 28 janvier 2021 avec observations/validation et approuvant toutes les délibérations issues de ce compte-rendu	Mention de la cause empêchant la signature
16	LOIZEL-CADORET	Catherine		
17	BOTUHA	Eric		
18	HOURMAN	Florence		
19	LE GOLVAN	Patrick		
20	ALLANIO	Françoise		
21	COLOMBET	Mylène		
22	POTEL	Robert		
23	LE GUILLOUX	Anne-Gaëlle		
24	TASSÉ	Damien		
25	RIO	Aurélie		
26	LE BARON-RACHEL	Marjorie		
27	LE CAM	Jean-Michel		
28	RICHARD	Bruno		
29	CHATELAIN	Christiane	